

SITE DE LA MILÉTRIE



DÉGRADATIONS ET SÉCURISATION DES PARKINGS DU PERSONNEL

DÉGRADATIONS / SÉCURISATION

DES PARKINGS DU PERSONNEL

Au regard des nombreuses dégradations de véhicules observées ces derniers mois nous vous informons de la démarche à suivre.

- Faire une pré-déclaration en ligne d'un dépôt de plainte pour obtenir un rendez-vous au commissariat (et ainsi éviter une attente inutile) ;
- Faire une déclaration d'évènement indésirable ;
- Après avoir enregistré la plainte en commissariat, en faire une copie et, soit l'adresser au responsable de la sécurité (dans un but de recueil statistique), soit l'adresser directement au service juridique de l'hôpital.

Les membres CHSCT du Syndicat CNI ont demandé à la Direction l'installation de grillage et de caméras sur les parkings pour sécuriser à la fois les biens et les personnes.

Toute l'équipe de la CNI reste à votre disposition.